

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 29/30

22^e année • mercredi 17 juillet 2019

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

RÉINTÉGRATION EXIGÉE !



NEIL LABRADOR

A l'initiative d'Unia, plus de 100 personnes se sont rassemblées le 8 juillet dernier devant l'entreprise horlogère Dubois Dépraz, à la vallée de Joux, pour exiger la réintégration d'un employé et délégué syndical licencié fin juin. A cette occasion, différents représentants des travailleurs ont dénoncé l'absence de protection de l'engagement militant. **PAGE 7**

POINT DE MIRE

Liberté syndicale attaquée

Sylviane Herranz

Assez d'hypocrisie, assez de tergiversations! Combien faudra-t-il encore de délégués syndicaux, de représentants du personnel, de membres des syndicats, sacrifiés sur l'autel d'un partenariat qui n'a bientôt de social que le nom? Combien faudra-t-il de vies brisées, d'engagements pour les autres sanctionnés? Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant que la liberté syndicale soit respectée dans ce pays?

Le licenciement il y a trois semaines d'un jeune horloger à la vallée de Joux, militant d'Unia et délégué syndical dans son usine, vient de dé-

montrer une fois de plus qu'en Suisse, les droits des travailleurs sont piétinés par le patronat. Depuis deux ans et demi, ce militant a eu à cœur de porter la voix de ses collègues, de chercher à améliorer leurs conditions de travail, de faire respecter la Convention collective de l'horlogerie à laquelle son entreprise est assujettie. Durant cette période, il a organisé un comité ouvrier, débattu des revendications. A deux reprises, il les a présentées, avec succès, à la direction. Des exigences simples, relatives au respect de la Convention collective au sujet des heures de travail.

Pour avoir demandé le respect des droits des ouvriers, le jeune délégué a été sanctionné brutalement, par la perte de son travail, par la perte à venir de son savoir-faire d'horloger-rhailleur, le monde de l'industrie horlogère de luxe allant se refermer devant lui.

La direction nie le licenciement antisyndical. Elle a trouvé une erreur. Muée en faute professionnelle grave. Un prétexte, comme bien d'autres patrons en ont utilisé avant elle. Car licencier un syndicaliste n'a pas bonne presse. Même si les entreprises ne risquent pas grand-chose, à part un déficit d'image. En Suisse, un tel licenciement est légalement «valable». S'il est, par la suite, reconnu comme abusif, le patron devra verser une indemnité de un à six mois de salaire au maximum. Pas bien cher le licenciement. Pas chère la peur obtenue dans les ateliers. Pas cher le coup porté au syndicat...

La réintégration des personnes licenciées abu-

sivement n'étant pas prévue par la loi, Unia, avec l'appui de l'Union syndicale suisse (USS) et d'autres organisations, a choisi la voie de la mobilisation pour obtenir le retour du jeune horloger à son poste de travail, avec son mandat de délégué.

Sans réintégration possible, les droits syndicaux ne sont qu'un miroir aux alouettes, et le patronat peut les fouler aux pieds à chaque occasion. En 2006, à la suite d'une plainte de l'USS, le comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT) enjoignait à la Suisse de prendre des mesures pour protéger les délégués syndicaux, en prévoyant notamment leur réintégration. Depuis, rien n'a changé. Des nouveaux cas de licenciement ont été déposés à l'OIT, en tout 35, plus ceux des grévistes de la Providence. Des séances tripartites. Des rapports. Des expertises. Toujours rien. Depuis treize ans, gouvernement et patronat s'accordent pour ne rien faire. En juin dernier, la Suisse a échappé de peu à l'examen de la commission des normes de l'OIT, le Conseil fédéral ayant promis l'ouverture d'une médiation entre les partenaires sociaux. Une médiation secrète, dont rien ne filtrera durant une année... De nouveau, on nous jette de la poudre aux yeux. Et pendant ce temps, le patronat continue de liquider des représentants du personnel. C'en est assez! Il faut agir, et vite. Faute de quoi, les syndicats s'affaibliront inexorablement, amputés peu à peu de leurs affiliés les plus dévoués. ■

PROFIL



Karim Karkeni, la passion des livres.

PAGE 2

FEMMES

L'égalité dans les faits.

PAGE 3

GENÈVE

Blocage d'un chantier payant.

PAGE 5

LPP

Les partenaires sociaux forgent un compromis.

PAGE 6

«LE CONFORT MET DE LA GRAISSE AUTOUR DU CŒUR»

Coresponsable de la Boutique du livre à Neuchâtel, Karim Karkeni voue une véritable passion à cette activité. Quelques chapitres de son histoire...

Sonya Mermoud

C'est un être atypique. Dans sa manière, bienveillante, d'appréhender les autres et le quotidien. Dans sa façon de penser, verticale, ou encore dans son apparence, décontractée, et son souci de lutter contre le gaspillage. Chignon de saltimbanque sur la tête, barbe mal taillée, habits de seconde main et sandales qu'il aimerait pouvoir porter toute l'année, Karim Karkeni, 38 ans, vit comme il pense. Et plutôt chichement. Parce que le confort, souligne ce littéraire jovial et sympathique, «met de la graisse autour du cœur et du cerveau». Mais s'il se limite dans ses besoins, sa curiosité pour le monde des livres, du cinéma et de la musique est insatiable. Et sa large connaissance des domaines comme ses goûts, aiguisés par une passion cultivée depuis des décennies. «Adolescent déjà, je dépensais mon argent de poche en allant voir des films et en achetant des polars. Je lisais alors Stephen King, qui me tenait en haleine, et j'achetais déjà ses œuvres ici, à la Boutique du livre», raconte celui qui, avec un autre comparse, a repris l'enseigne depuis une année. Un antre «magique», à l'architecture et à la configuration singulières, qui abrite des dizaines de milliers de livres d'occasion et, dans une moindre proportion, des ouvrages anciens, mais aussi un piano, des fauteuils, une petite table, dans une volonté de convivialité... Un espace qui doit aussi son rayonnement à la gentillesse et aux compétences du Neuchâtelois, plus intéressé par les échanges et la circulation des publications que le chiffre d'affaires.

DÉTASTATION DU POUVOIR

«Mon but? Que l'on puisse assumer le loyer. Je n'ai pas d'autre ambition», affirme Karim Karkeni, précisant que la clientèle, bigarrée, se compose de tous les âges, de tous les profils, «du numismate amateur au pasteur hébraïsant en passant par le kabbaliste arabo-

phone». De quoi réjouir le trentenaire qui a élargi la vocation du commerce à l'organisation d'événements citoyens et culturels, «s'inscrivant dans l'ADN même de la Boutique». Et alors qu'il soulignera plusieurs fois durant l'entretien l'importance du dialogue et de l'écoute. Mais si l'homme consacre une cinquantaine d'heures par semaine à cette activité entre la tenue de la Boutique, le chinage, la logistique, elle ne le dispense pas pour autant... de travailler. Pour payer ses factures, le passionné compte sur un emploi à 20% dans une librairie indépendante à La Chaux-de-Fonds et, les fins de semaine, sur son job de livreur de nuit de produits de boulangerie. «Je peux alors écouter des heures d'émissions enregistrées. Un régal», note le chauffeur intermittent. Des gagne-pains qui permettent à ce titulaire d'une demi-licence en histoire, français et sociologie de mener l'existence qu'il s'est choisie. «Je n'ai pas été convaincu par le milieu académique, trop analytique, structurel, alors que j'entretiens avec les livres et la culture en général un rapport viscéral. Je n'avais pas non plus envie de devenir professeur et de toucher une rémunération trop élevée liée à une adaptabilité au système», déclare Karim Karkeni, opposé à la hiérarchie salariale et ne cachant pas son aversion pour le confort et le pouvoir, comme il se dit irrité par les personnes qui ont réponse à tout et le manque d'attention, de curiosité à l'autre.

L'ART DE DIRE BONJOUR

«Je crois au social, au collectif, au vivre-ensemble, aux voies parallèles, à une capillarité joyeuse. Le politique s'exprime chaque jour, dans la manière, par exemple, de dire bonjour à son voisin.» Une approche «revitalisante» que cet amoureux de Romain Gary et de Camus, de Brel et de Lhassa, a développée au gré de son parcours. Au terme de ses études, le Neuchâtelois aux racines tunisiennes ressent le besoin de prendre de la distance avec son milieu

familial qualifié de conservateur. Il part à Fribourg où il œuvre comme assistant personnel d'une patiente souffrant d'une maladie dégénérative. Parallèlement, sa fascination pour le Portugal – ses amis footballeurs ne cessent de lui en parler avec des «papillons dans les yeux» – l'amène à effectuer plusieurs séjours à Lisbonne. «Une capitale aux lambeaux de tous les continents, très chargée et calme en même temps», commente le voyageur. En 2016, Karim Karkeni visite aussi le Chili et travaille dans une petite librairie à Valparaíso. Mais s'il s'y plaît, l'envie de «se rassembler» le pousse quelques mois plus tard à rentrer au pays, où il maîtrise les codes. De fil en aiguille, le bourlingueur décroche les postes actuels, sans avoir jamais cessé de se

nourrir de films, musiques et livres, ces amis de papier qui stimulent sa réflexion, le font rire, pleurer, l'effrayent... ou notamment, de poésie, qui aiguise son attention à la beauté, à l'infime.

LA PEUR DE LA HAINE

«Les bouquins m'offrent ce que je n'ai pas dans la vie», affirme Karim Karkeni qui se définit comme une personne très sociable, lucide, curieuse, plus encline à voir le verre à moitié plein que son contraire. Sportif, avec un attrait particulier pour la course à pied qui le ressource, heureux de sa vie, le bouquiniste confie n'avoir peur que de la haine... et des frelons. Critique par rapport à un système qui engendre d'innombrables pertes du vivant, «un désastre», il cherche pour sa

part à se rapprocher constamment de ce qui a de la valeur pour lui. Et envisage, dans l'absolu, de renoncer à voyager. Son été, il le passera à Neuchâtel avec des virées probables au bord de la rivière l'Arnon, son refuge. Et où résident des castors, qu'il mentionne, interrogé sur le choix d'un animal. «Un rongeur musclé et chou qui embête tout le monde. C'est un perturbateur», s'amuse Karim Karkeni, un large sourire aux lèvres. Atout indéniable de sa personnalité, rayonnante. ■

Boutique du livre,
rue des Chavannes 4, Neuchâtel.
Infos horaires d'ouverture:
032 724 40 10.



THÉRIY PORCHET

Karim Karkeni, la passion des livres...

1 + 1 = 11
David Prêtre/Strates



L'homme
était allé sur la Lune
grâce aux piqûres de moustique.

L'HEURE DE RÉALISER L'ÉGALITÉ DANS LES FAITS

A la suite de la grève des femmes du 14 juin, les syndicats présentent leurs revendications. La question des salaires, du temps et du respect figure au cœur de leurs exigences. Lignes maîtresses



Pour les syndicats, la grève des femmes du 14 juin n'était que le début...



ERIC ROSET/GENÈVE
THIERRY PORCHET/SON

Sonya Mermoud

Salaires, congé parental, reconnaissance du travail de care, lutte contre le harcèlement, contre la hausse de l'âge de la retraite des femmes, défense des droits des migrantes... Hors de question de laisser retomber le soufflé après l'extraordinaire vague violette du 14 juin. A la suite de la plus grande mobilisation politique de Suisse depuis la Grève générale de 1918 qui a réuni plus d'un demi-million de femmes et d'hommes solidaires, les syndicats exigent des dispositions concrètes. Des revendications qu'ils ont exposées le 9 juillet dernier lors d'une conférence de presse tenue à Berne. Pour l'Union syndicale suisse (USS) et les représentantes de ses quatre plus grandes fédérations, l'heure de l'égalité a sonné. Et elle ne saurait se satisfaire d'un congé

paternité de deux semaines et de seuils pour la représentation des genres. «Le Parlement doit prendre d'autres nouvelles mesures et elles devront être efficaces», a exigé l'organisation faitière dans un communiqué. Les employeurs sont aussi appelés à agir. «Ils ne peuvent plus ignorer le scandale de la discrimination salariale», a déclaré Vania Alleva, présidente d'Unia et vice-présidente de l'USS, dans son allocution. La syndicaliste a noté que, à partir de la date symbolique du 21 octobre à midi, les femmes travaillent gratuitement en raison des différences de rémunérations avec les hommes.

JOUR DE PAIE

«Dans le secteur privé, les femmes ont gagné en 2016 en moyenne 19,6% de moins que leurs collègues masculins, soit 1532 francs de moins chaque mois.» Pour la représentante d'Unia,

si certaines raisons expliquent cet écart – formation ou poste de travail – aucune n'est bonne et, dans 43% des cas, on assiste à de la discrimination pure et simple. Avec, pour résultat, des rémunérations amputées de 657 francs mensuels seulement en raison du sexe. «Tout au long d'une vie professionnelle, cela représente plus de 300 000 francs. Au total, cette perte salariale se chiffre chaque année à plus de 10 milliards de francs.» La part inexpliquée de la différence salariale est particulièrement aiguë dans certaines branches comme l'industrie des machines, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. Vania Alleva a dénoncé la «discrimination structurelle envers les femmes» dans des métiers regroupant majoritairement des travailleuses, comme les soins et l'accompagnement, la vente ou les services à la personne. Facteur non sans

conséquences sur les rentes de vieillesse. «Les professions dominées par les hommes ont manifestement plus de valeur que les "métiers féminins".» Et la présidente d'Unia de souligner que plus d'une femme sur six est concernée par un bas salaire, situation d'autant plus injuste qu'elles se chargent de la majeure partie du travail non rémunéré et sont employées à temps partiel. Dans ce contexte, le syndicat exigera cet automne, dans les branches à forte proportion féminine, des salaires minimaux de 4000 francs par mois fois treize. «Après la grève, c'est maintenant jour de paie des femmes!» Le syndicat réclame aussi des analyses régulières des salaires.

«ON NE LÂCHERA RIEN»

Katharina Prelicz-Huber, présidente du SSP, a estimé elle aussi nécessaire une hausse des revenus et de meil-

leurs conditions d'emploi, en particulier dans le domaine de la santé. Elle a mentionné par exemple la possibilité de prendre une retraite anticipée dès 60 ans avec une rente complète ou encore la conclusion de conventions collectives de travail (CCT) dans le secteur des soins privés. La vice-présidente du SEV, Barbara Spalinger, a insisté de son côté sur l'importance d'ancrer dans les CCT un congé maternité de 18 semaines et dix à vingt jours de congé paternité. «C'est ce que nous avons convenu avec les CFF. Nous voulons l'étendre à toutes les entreprises des transports publics.» La problématique du harcèlement sexuel dans le monde du travail est aussi empoignée par les syndicats. Selon une enquête de Syndicom dans la branche des technologies de l'information et de la communication, 60% des femmes ont déjà subi ou ont été témoins au moins une fois de harcèlement sexuel sur leur lieu professionnel. Patrizia Mordini, membre du comité directeur de Syndicom et coprésidente de la commission féminine de l'USS, a exigé l'introduction de règlements d'entreprise et de lignes de conduite pour prévenir cette dérive ainsi que des formations dans le domaine: «L'enquête montre qu'un service de médiation à lui seul ne suffit pas.» Secrétaire centrale du SSP et coprésidente de la Commission des femmes de l'USS, Michela Bovolen-ta a encore averti: «Après la grève du 14 juin, on ne lâchera rien... Nous serons de tous les combats, solidaires et déterminées. Parce que l'égalité est un droit, pas un cadeau qu'on nous fait!» ■

Les salaires restent la revendication N° 1

Jérôme Béguin

La semaine dernière, Unia Transjurane a communiqué les résultats de son enquête menée auprès des travailleuses durant la grève des femmes. Le syndicat avait diffusé le 14 juin et au préalable sur les lieux de travail un «Bulletin de revendications» sur lequel les salariées pouvaient cocher leurs demandes prioritaires. Environ 400 personnes, surtout actives dans l'industrie et le secteur tertiaire, ont répondu à ce sondage.

A 97%, les ouvrières et les employées jurassiennes plébiscitent l'institution d'un organe indépendant des entreprises pour contrôler l'égalité salariale. «Cela reste la priorité, quels que soient les secteurs, et résonne avec notre initiative cantonale», note Marie-Hélène Thies, responsable du groupe d'intérêts femmes d'Unia Transjurane. L'année passée, fort de 3400 signatures, le syndicat a déposé un texte en faveur de l'égalité salariale. Rappelons que le Jura est l'un des cantons où les inégalités sont les plus fortes avec des dif-

férences salariales de l'ordre de 23% contre 18% sur le plan suisse.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

En deuxième position des priorités, à 85%, les Jurassiennes veulent obtenir une garantie du maintien de l'emploi au retour d'un congé maternité. A la troisième place, avec 84%, on trouve la revendication de campagnes de prévention et de sensibilisation dans les entreprises contre le harcèlement et le sexisme, montrant là aussi que les problèmes perdurent. Enfin, 82% des

Unia Transjurane a livré les résultats de son enquête menée auprès des travailleuses durant la grève des femmes

sondées souhaitent un meilleur congé parental. A l'appui de ces chiffres, Unia veut mettre la pression sur les autorités et les entreprises qui enfreignent les lois et la Constitution fédérale. Afin d'approfondir et de thématiser ces revendications, le groupe d'intérêts femmes a décidé d'organiser une assemblée publique le mercredi 18 septembre à 19h au Restaurant de la Poste à Glovelier.

Mais comment transformer ces revendications en actions concrètes? La secrétaire syndicale évoque le «matraquage médiatique», des campagnes dans les entreprises et les négociations pour le renouvellement des conventions collectives de travail. «Il y a aussi nombre de campagnes salariales à l'automne, il faut que la demande d'égalité y soit incluse.» ■



PIERRE NOVERAZ

Unia Transjurane a profité de la grève des femmes pour prioriser les attentes. Terrain propice, au regard des milliers de participantes qui ont rejoint le mouvement comme ici à Delémont.

1000 FRANCS VERSÉS À DEUX ASSOCIATIONS

Le 14 juin, le stand monté par Unia Transjurane à Porrentruy a connu un franc succès. «On attendait 150 personnes, 400 sont venues», se félicite Marie-Hélène Thies. Une petite caisse destinée aux dons a permis de récolter 1000 francs, qui seront à parts égales à l'association SOS Futures mamans de Delémont et à la nouvelle antenne de Tavannes de Solidarités femmes. ■ JB

BRÈVE

«VIVRE POUR TRAVAILLER OU TRAVAILLER POUR VIVRE?»

La Jeunesse socialiste suisse lance une Alliance pour la réduction du temps de travail. Dans un communiqué diffusé quelques jours après la grève des femmes, elle souligne ne plus vouloir d'une économie qui ne profite qu'à une petite élite. Le parti rappelle que la productivité augmente, que les machines remplacent le personnel, mais que les profits ne sont pas répartis. De surcroît, se fondant sur diverses études, il relève que le travail non rémunéré des soins, majoritairement effectué par des femmes, représente 242 milliards de francs, soit un tiers du PIB. Et de renchérir: «Nous ne voulons plus nous mettre au service d'une économie dans laquelle les activités qui maintiennent la cohésion de notre société au cœur de celle-ci – élever les enfants, soigner les malades et les personnes âgées, cultiver l'amitié – n'ont aucune valeur. Nous ne voulons plus nous mettre au service d'une économie qui détruit notre planète. C'est pourquoi nous voulons enfin travailler pour vivre, au lieu de vivre pour travailler, et défendre une réduction du temps de travail à salaire constant. Pour un avenir pour les 99%, féministe et écologique.» ■ AA

arbeitszeitverkuerzung.ch/fr



Vous travaillez dans l'hôtellerie-restauration ou le nettoyage et aimeriez vous former ?

Progredir – une formation professionnelle pour femmes migrantes :

- Vous travaillez depuis plusieurs années dans l'hôtellerie-restauration ou le nettoyage ?
- Vous aimeriez améliorer votre français et élargir vos connaissances générales et professionnelles ?
- Vous aimeriez faire valider votre expérience et obtenir un certificat professionnel reconnu ?

Et approfondir vos connaissances ?

Prenez contact avec nous ! Nous vous informons très volontiers sur ce parcours de formation personnalisé. Les cours débuteront en septembre 2019, à Lausanne ou à Vevey, pendant 2 ans et selon un planning adapté aux disponibilités des participantes.

Intéressée ? Informations et inscriptions :
 Unia Region Vaud, Isabelle Smekens, T 079 515 63 13,
 isabelle.smekens@unia.ch, www.progredir.ch

Se former tout au long de sa vie, un atout pour votre avenir.

ECAP **UNIA**

MINI ANNONCES

Cocher la case qui convient

☐ EMPLOI
 ☐ VACANCES
 ☐ À LOUER
 ☐ IMMOBILIER
 ☐ 2 & 4 ROUES
 ☐ À VENDRE
 ☐ À ACHETER
 ☐ RENCONTRES
 ☐ ANIMAUX
 ☐ DIVERS

18 mots maximum, vos coordonnées non comprises
Tarif: 20 francs (à glisser dans l'enveloppe avec votre annonce)

Ecrire lisiblement, en majuscules. Une lettre par case et une case de libre entre chaque mot

Indiquer vos coordonnées précises (adresse ou numéro de téléphone) dans le texte de l'annonce (non compris dans les 18 mots)

**Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical,
 Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne**

L'ÉVÈNEMENT SYNDICAL <i>Place de la Riponne 4</i> <i>1005 Lausanne</i> <i>Tél. 021 321 14 60</i> <i>Fax 021 321 14 64</i> <i>redaction@evenement.ch</i> <i>www.evenement.ch</i>	ADMINISTRATEUR <i>Nicolas Jacot</i> JOURNALISTES <i>Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,</i> <i>Aline Andrey, Manon Todesco,</i> <i>Jérôme Béguin</i> COLLABORATEURS RÉGULIERS <i>Evelyne Brun, Christophe Gallaz,</i> <i>Ambroise Héritier, Freddy Landry, David</i> <i>Prêtre, Jean-Claude Remmuald, Daniel Süri</i> PHOTOGRAPHES <i>Neil Labrador, Thierry Porchet</i>	ABONNEMENTS <i>39 éditions par an</i> <i>Abonnement annuel Fr. 60.-</i> <i>Abonnement de soutien Fr. 100.-</i> <i>forum@evenement.ch</i> <i>Publicité pub@evenement.ch</i> CONCEPTION & MISE EN PAGES <i>Atoll "îlots graphiques"</i> <i>Catherine Gavin</i> IMPRESSION <i>Pressor SA, Delémont</i> <i>Tirage contrôlé 60371 exemplaires</i>
---	--	--

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail ?

VOUS ÊTES SENSIBLES aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés ?

VOUS SOUHAITEZ une information à l'échelle romande, nationale et internationale ?

ABONNEZ-VOUS À

L'ÉVÈNEMENT

SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)

☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)

☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à
L'Événement syndical
place de la Riponne 4
1005 Lausanne

forum@evenement.ch
Tél. 021 321 14 60

VACANCES ESTIVALES

En raison des vacances scolaires, *L'Événement syndical* ne paraîtra pas la semaine prochaine. Nous vous donnons rendez-vous le 31 juillet. ■

La rédaction

Besoin de faire le point et de définir vos objectifs ?

Le bilan de compétences peut vous aider !

L'approche tient compte des expériences que vous avez acquises dans tous les domaines (travail, formation, famille, engagement bénévole).

Chacun-e d'entre nous a besoin, à un moment donné, de faire le point sur son propre parcours et ses souhaits pour l'avenir. Le bilan de compétences est une démarche qui va vous permettre de savoir où vous en êtes professionnellement et personnellement.

Il est un révélateur des potentiels. Il s'applique à toutes et à tous, quels que soient l'âge, le statut ou le niveau d'études.

Une séance d'information est proposée avant le cours (participation indispensable).

Jeudi 29 août 2019 à 18h30

Secrétariat Unia, Rue des Moulins 19, 2800 Delémont

Informations et inscription :
 transjurane@unia.ch, T 0848 421 600
 Claudia Catellani, T 079 101 33 29
 Dominique Perrin, T 079 475 32 95

Attention : nombre de places limité

STOP AU DUMPING SALARIAL DANS LA MÉTALLURGIE!

Sur le chantier de l'Atrium Park, Unia a bloqué l'entreprise GD Montage, qui déclarait l'intégralité de ses employés comme aides-monteurs. Sous la pression, l'employeur a modifié trois contrats



Les syndicalistes d'Unia ont dénoncé les économies réalisées sur le dos des employés.



Manon Todesco
Photos Neil Labrador

Le 9 juillet, dès 6h30, Unia s'est rendu sur le colossal chantier de l'Atrium Park à Satigny pour bloquer le travail de l'entreprise GD Montage, active dans la serrurerie et les constructions métalliques. «Cette société vaudoise, que nous connaissons depuis dix ans, n'engage quasiment que des aides-monteurs sur ses chantiers», dénonce José Sebastiao, secrétaire responsable du secteur de la construction. En effet, ce matin-là, sur les 14 employés présents, tous sont engagés en qualité d'aide-monteur. Pourtant, ils ont plusieurs années d'expérience à leur actif et effectuent le travail de monteur. «Sur ce chantier, il y a eu des pics jusqu'à 23 tra-

vailleurs, tous des aides-monteurs, continue le syndicaliste. Ces manœuvres sont censés aider des monteurs, mais officiellement, il n'y en a aucun. Même le chef d'équipe a un contrat d'aide.»

DUMPING ASSUMÉ

Pour Unia, ce tour de passe-passe n'est rien d'autre que de la sous-enchère salariale et, par extension, de la concurrence déloyale envers les entreprises qui jouent le jeu. «GD Montage est un sous-traitant de Sottas SA, l'un des plus gros acteurs de la construction métallique en Suisse», ajoute Blaise Ortega, secrétaire responsable du secteur de la métallurgie. Il casse les prix pour remporter les appels d'offres, et les économies sont réalisées sur le dos des employés.» Et pour preuve, la Convention collec-

tive de travail cantonale prévoit des salaires horaires de 24,68 francs pour les aides-monteurs et de 29,25 francs pour les monteurs. «Le patron de GD Montage s'est félicité de payer plus que le minimum conventionnel, à savoir environ 25 francs de l'heure.»

PREMIÈRE VICTOIRE

Après plus de deux heures de blocage, le patron de GD Montage a fini par céder. «Concernant les deux aides-monteurs en CDI, les plus anciens, il s'est engagé à leur signer des nouveaux contrats de monteurs avec le salaire adapté», a annoncé Blaise Ortega. Le chef d'équipe verra aussi sa fonction reconnue et ses conditions de travail revues à la hausse. Les nouveaux accords ont été signés sur le chantier, vendre-

di dernier. «L'entreprise Sottas SA s'est, de son côté, engagée à prendre ses responsabilités en s'assurant à l'avenir que les sous-traitants qu'elle mandate fonctionnent avec des équipes normalement constituées.» Le blocage a donc pu être levé.

CAMPAGNE EN COURS

Le syndicat, lui, reste vigilant. «Nous continuerons à contrôler ces deux entreprises afin de nous assurer que les conditions de travail ne se dégradent

pas, insiste José Sebastiao. Et plus largement, nous continuerons à dénoncer ces situations crasses dans la métallurgie du bâtiment jusqu'à ce que les patrons entrent en matière sur nos revendications.»

Pour rappel, afin de lutter contre le dumping dans le secteur, Unia exige la création de vraies classes salariales valorisant l'expérience et les diplômes, à savoir aide-monteur, monteur B, monteur A et chef d'équipe. ■

POING LEVÉ

BALEINES SACRIFIÉES

Par Manon Todesco

Début juillet, les Japonais ont accueilli les caméras du monde entier au port de Kushiro à l'occasion de la reprise officielle de la pêche commerciale de la baleine. Après plus de trois décennies d'interdiction, le gouvernement a décidé de quitter la Commission baleinière internationale. Deux baleines de Minke auront été harponnées ce jour-là. Des images qui crèvent le cœur. L'un des cétacés, de plus de huit mètres de long, majestueux, revient du baleinier sans vie. Le débarquement grâce à un énorme filet est spectaculairement désolant. Une fois au sol, les pêcheurs enduisent la bête de saké, chacun leur tour, rituel oblige. Le mammifère marin sera ensuite découpé et sa viande, rouge, vendue pour être dégustée en sushi, grillade et autres conserves. Les restes du défunt animal seront utilisés à des fins cosmétiques ou pharmaceutiques.

Le plus rageant dans l'histoire, c'est que la consommation de chair de baleine est très rare au Japon. Selon les statistiques, 95% de la population n'en aurait jamais mangé, ou pas depuis longtemps. Au total, la consommation de baleine représente 40 grammes par habitant et par année. Autrement dit, anecdotique. Le mets est tellement boudé par les Nippons que des tonnes de stocks sont congelées puis écoulées à perte, ou au rabais. C'est là que l'incompréhension règne. Pourquoi continuer à chasser ces baleines si la majorité refuse d'en manger? Eh bien, parce qu'il s'agit d'une tradition ancestrale, qui remonterait à plusieurs milliers d'années, et qui fait la fierté de ce peuple. Y porter atteinte revient, pour certains patriotes, à dénigrer la culture toute entière. Les plus âgés y sont attachés, et pour cause, la viande de baleine était le plat du pauvre par excellence après la Seconde Guerre mondiale.

Les autorités ont avalisé la mise à mort de 227 baleines pour 2019. Est-ce que la tradition, ou encore le rôle salvateur de cette viande à une époque précise, légitime un tel massacre? A l'heure où des milliers de scientifiques tirent la sonnette d'alarme sur l'urgence climatique de la planète, que l'on sait que la biodiversité n'a jamais été aussi menacée et que de nombreuses espèces ont déjà disparu, la réponse coule de source. Il y a quand même une bonne nouvelle: désormais, le Japon ne pourra pêcher la baleine que dans ses propres eaux. Les mammifères pourront donc se repeupler dans l'Antarctique et le nord du Pacifique. Car oui, pendant les trente années d'interdiction de chasse commerciale, l'Empire du Soleil levant continuait tout de même à pratiquer une chasse dite scientifique, dont le fruit se retrouvait sur les étals des poissonniers. Pour le reste, espérons qu'entre le manque d'attrait pour cette viande et la prise de conscience écologique, la pêche à la baleine au Japon ne soit bientôt qu'un mauvais souvenir... ■

Les Verts relance l'idée d'un revenu de base inconditionnel

A Genève, le parti écologiste déposera une motion demandant la mise en place d'un projet pilote pour tester le revenu de base inconditionnel

Aline Andrey

Il y a trois ans, un tiers des citoyens genevois votait pour un revenu de base inconditionnel (RBI). L'un des meilleurs scores pour le RBI rejeté largement au niveau national dans les urnes, mais dont l'idée n'est de loin pas morte.

A Genève, en septembre, une motion sera déposée également par le parti écologiste qui fait écho aux revendications féministes et climatiques. «Le RBI constitue non seulement un excellent moyen d'assurer une meilleure redistribution des richesses au sein de la population, femmes et hommes confondus, mais permet aussi de repenser totalement notre relation au travail et de valoriser les activités non rémunérées, essentielles à la cohésion sociale», écrivent les Verts genevois et l'organisation Bien (Basic Income Earth Network) suisse dans un communiqué. Les activités du care et les tâches non rémunérées étant encore principalement à la charge des femmes, s'il faut encore le rappeler.

Nicolas Walder, président des Verts, souligne que les modalités du projet

pilote, à conduire avec l'Université, doivent tenir compte de la durée nécessaire pour analyser les effets. «Deux ans, comme le projet mené en Finlande, n'est certainement pas suffisant. Et nous pensons que l'échantillonnage de la population doit être diversifié afin de ne pas toucher que les personnes à l'aide sociale. Par exemple, si une personne qui se prostitue reçoit un RBI de 2500 francs par mois, comment réagira-t-elle? Continuera-t-elle son activité ou imaginera-t-elle un autre avenir si elle sait qu'elle aura ce soutien financier pendant une assez longue durée pour entamer une formation ou changer de métier? Une femme au foyer pourra-t-elle s'émanciper de son mari, et les travailleurs de leur patron, si un revenu de base, pas forcément à la hauteur de leur salaire mais suffisant pour vivre, leur est alloué d'office?»

CHANGER DE SYSTÈME

Pour l'heure, Nicolas Walder estime que le RBI pourrait atteindre 2500 francs par personne, la moitié ou un tiers pour les enfants... «Mais nous discutons encore des modalités», précise celui pour qui le RBI est

la seule solution viable dans la transition écologique que nous vivons. «Le système productiviste, basé sur l'emploi à plein temps, nous envoie dans le mur. La transition écologiste nous obligera à moins consommer, à avoir moins d'automobiles, moins d'usines, et donc moins d'emplois. Il faut alors détacher le revenu, du moins une partie, de l'emploi pour passer le cap. Je suis convaincu qu'on n'a pas vraiment le choix. Soit on assure une vie digne à chaque personne, soit on risque une catastrophe sociale, voire une guerre civile. Un système redistributif comme le RBI permettrait de ne laisser personne au bord du chemin. Comme il implique un bouleversement social, le processus est lent.» Une lenteur que connaissent aussi les Verts lausannois. Ceux-ci ont déposé un postulat en 2015 «demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective d'un revenu de base inconditionnel» accepté par le Conseil communal. Trois ans plus tard, la Municipalité n'a toujours pas rendu son rapport. ■

Les partenaires sociaux forgent un compromis pour la LPP

Patrons et syndicats ont trouvé un accord pour réformer et moderniser la prévoyance professionnelle

Jérôme Béguin

La nouvelle réforme de la prévoyance professionnelle se dessine. Les syndicats et l'Union patronale suisse ont trouvé un accord et présenté il y a deux semaines au conseiller fédéral Alain Berset leur proposition pour assainir et moderniser le 2^e pilier.

Pour mémoire, le Conseil fédéral et le Parlement avaient déjà voulu réduire le taux de conversion minimal, qui détermine le niveau de la rente LPP, de 6 à 6,4% en raison de la baisse du rendement des placements, mais le projet avait échoué dans les urnes en 2010 après un référendum lancé par les syndicats qui dénonçaient un «vol des rentes». Une nouvelle tentative avait été faite en vain au travers du paquet Prévoyance 2020. Après cela, Alain Berset avait invité les partenaires sociaux à présenter leurs recettes. «La réforme que nous proposons tire les leçons de ces deux échecs et vise une solution pragmatique où les partenaires sociaux ont chacun fait des concessions», a expliqué à la presse Pierre-Yves Maillard, le président de l'Union syndicale suisse (USS).

L'Union patronale, l'USS et Travail.Suisse suggèrent d'abaisser le taux de conversion à 6% en une seule fois. Concrètement, si vous avez mis 100 000 francs de côté, au lieu de toucher 6800 francs par an de rente LPP, vous ne percevrez plus que 6000 francs... Pour compenser ces pertes, les syndicats et l'Union patronale ont heureusement prévu l'introduction d'un supplément de rente fixe financé par une cotisation salariale paritaire de 0,5%. Contrairement au principe du 2^e pilier, ce financement ne reposera donc plus sur une capitalisation

personnelle, mais sur le modèle de répartition solidaire de l'AVS. Le supplément profitera d'abord aux travailleurs âgés de 50 ans et plus au moment de l'entrée en vigueur de la réforme. Durant cette période de quinze ans, les cinq premières cohortes de retraités toucheront 200 francs par mois en plus, les cinq suivantes 150 francs et les cinq dernières 100 francs. Ensuite, le Conseil fédéral fixera chaque année le montant du complément sur la base des moyens disponibles.

Selon les calculs des partenaires sociaux, un salarié de 64 ans ayant un revenu annuel correspondant au maximum LPP obligatoire de 85 320 francs ne subira pas de baisse de rente grâce au complément. Mieux, dès l'entrée en vigueur de la révision, les assurés à faibles revenus et à temps partiel profiteront d'une amélioration sensible des prestations. Un travailleur du même âge avec un revenu de 60 000 francs bénéficiera d'une augmentation mensuelle de 85 francs par rapport à aujourd'hui. Et, selon les projections, une personne âgée de 24 ans disposant d'un revenu de 60 000 francs percevra une rente mensuelle supérieure d'environ 100 francs, et de 200 francs si elle ne gagne que 40 000 francs. Autre point positif, la déduction de coordination, qui détermine le salaire assuré, sera réduite de moitié. On sera désormais assuré à partir d'un salaire annuel de 12 443 francs, ce qui profitera aux postes à temps partiel, on pense en particulier aux femmes.

PETITE AVANCÉE

On sera encore loin de garantir à chacun des montants de retraite qui permettent de vivre dignement sans avoir



Après l'échec du paquet Prévoyance 2020 dans les urnes, Alain Berset avait invité les partenaires sociaux à présenter leurs recettes...

recours aux prestations complémentaires. En compensant la baisse du taux de conversion, en augmentant substantiellement les rentes des faibles revenus, en élargissant l'assiette des assurés et en introduisant une dose de solidarité dans le 2^e pilier, ce projet constitue toutefois une petite avancée. Président de l'Union patronale, Valentin Vogt a reconnu que le supplément de rente au financement solidaire était une «pilule désagréable à avaler» et qu'il avait suscité «beaucoup de discussions» dans les rangs des employeurs. Son intérêt est de «réduire le taux de conversion de 6% d'un seul coup tout en garantissant le niveau actuel des rentes», il est donc «dès lors susceptible de rallier une majorité». Pour Pierre-Yves Maillard, il s'agit d'un «compromis qui consolide les rentes et

renforce la solidarité». Rappelons que l'USS s'est aussi récemment entendue avec l'Union patronale sur une série de mesures en faveur des travailleurs âgés, notamment une rente-pont dès 60 ans pour les chômeurs en fin de droits. Evidemment, ce projet des partenaires sociaux ne règle pas tous les problèmes de la LLP. Le président de l'USS voudrait aussi entreprendre d'autres actions afin de «réduire les coûts de gestion et les marges de profit permises par le droit actuel» et «le pouvoir excessif laissé aux experts qui privilégient systématiquement le principe de prudence». La balle est maintenant dans le camp d'Alain Berset, qui doit élaborer un avant-projet, et du Parlement qui décideront ou non de reprendre tel quel le projet de l'Union patronale, de l'USS et de Travail.Suisse. L'Union suisse des

arts et métiers (USAM), de son côté, refuse de conclure le deal. Comme l'UDC et le PLR, la faitière connue pour ses positions très à droite ne veut pas entendre parler d'extension des prestations ni de répartition dans le 2^e pilier. «Nous serons évidemment très attentifs à la mise en œuvre de cette réforme et suivront le travail du Conseil fédéral et du Parlement en espérant qu'ils ne dénatureront pas le compromis trouvé, ce qui naturellement nous amènerait à revoir notre position», a prévenu Pierre-Yves Maillard. En évitant les écueils, la réforme pourrait entrer en vigueur à partir de 2021. ■

La retraite des femmes à 65 ans ne passe pas

Lors de sa séance du 3 juillet, le Conseil fédéral a décidé des mesures qui figureront dans la réforme AVS 21. Ce paquet vise à alléger les comptes de l'assurance vieillesse de 2,8 milliards de francs d'ici à 2030. Sans surprise, ce sont les femmes qui supporteront le gros des économies à réaliser. Le gouvernement entend toujours relever l'âge de référence dans l'AVS de 64 à 65 ans. Pour faire passer plus facilement la pilule, des compensations à hauteur de 700 millions sont prévues durant neuf ans. Des taux de

réduction plus bas seront appliqués pour les femmes qui prendront leur retraite avant 65 ans, tandis que celles qui travailleront passé cet âge-là bénéficieront d'une augmentation de leur rente une fois à la retraite. Avec AVS 21, il sera possible de choisir son départ à la retraite entre 62 et 70 ans. Partir avant l'âge de référence de 65 ans, qui s'appliquera aussi désormais dans la prévoyance professionnelle, entraînera évidemment des pénalités qui frapperont les salariés modestes. Pour suivre une activité professionnelle

au-delà sera au contraire encouragé par quelques incitations financières. Enfin, le Conseil fédéral met dans son paquet une augmentation de 0,7% de la TVA en faveur de la l'AVS. Le Département fédéral de l'intérieur doit, d'ici à fin août, délivrer un message et présenter au Parlement un projet de loi, mais on connaît déjà la position des uns et des autres. La réforme ne trouve grâce qu'aux yeux du PDC. Au PLR, à l'UDC et dans les milieux patronaux, les compensations et la hausse de la TVA sont jugées excessives, on veut les réduire, voire les refuser. La gauche et les syndicats, de leur côté, rejettent le projet. Comme le soulignent le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse, les compensations ne se montent qu'au tiers de la contribution des femmes, alors que les rentes de celles-ci sont en moyenne de 15 000 francs inférieures à celles des hommes. Fin mai, l'assemblée des délégués de la faitière syndicale s'était clairement prononcée contre le relèvement de l'âge de retraite des femmes. En votation, le peuple a repoussé la mesure en 2005, puis en 2017. «Revenir ainsi à la charge moins de deux ans plus tard pour tenter d'imposer de force une mesure antisociale est non seulement un scandale, mais aussi un déni pur et simple de la démocratie», s'indigne la Coordination romande de la grève des femmes dans un communiqué qui, plutôt que de «travailler plus pour vivre moins», appelle à «travailler moins pour vivre mieux». ■ JB

LA LIBRE CIRCULATION, OUI, MAIS AVEC DES PROTECTIONS

Avec quelque 31 200 personnes, le solde migratoire des ressortissants de l'UE et de l'AELE en Suisse est resté stable en 2018 vis-à-vis de 2017; durant cette période, la libre circulation n'a, en outre, que peu influencé le taux de chômage et l'évolution des salaires de la population résidente, si l'on en croit le quinzième rapport sur la libre circulation présenté par le Secrétariat d'Etat à l'économie au début du mois.

Commentant cette publication, l'Union syndicale suisse (USS) reconnaît les effets bénéfiques de la libre circulation, qui a permis en 2002 d'abolir le statut inhumain de saisonnier et aux travailleurs européens d'être mieux protégés contre les abus. Par contre, la mesure a fait tomber les barrières pour le détachement de main-d'œuvre de l'étranger et le travail temporaire. La faitière syndicale exige donc que les mesures de protection des salaires soient renforcées et non affaiblies, qu'elles soient garanties dans l'accord avec l'UE.

«Aujourd'hui, environ 120 000 travailleurs détachés et indépendants travaillent en Suisse», explique Daniel Lampart. Selon le premier secrétaire de l'USS, les sociétés étrangères détiennent, dans certains cantons comme Genève, 10% du second œuvre et, suivant les régions, jusqu'au quart de certaines branches comme la construction en bois, métallique ou de cuisine. «Sans les mesures d'accompagnement, la situation deviendrait très critique. Les entreprises étrangères pourraient gagner d'importantes parts de marché avec des salaires au rabais, ce qui mettrait en péril les salaires et les emplois en Suisse.»

Autre souci, le travail temporaire, qui a augmenté de 55%, notamment par la possibilité offerte d'avoir recours à des personnes sans statut de séjour de longue durée. Ces résidents de moins de trois mois effectuent près de 30% des heures de travail temporaire. Et les abus sont nombreux. «Un contrôle sur trois met à jour des infractions», note Daniel Lampart. Afin d'éviter le problème, l'USS a une proposition toute simple: les mêmes conditions d'embauche doivent s'appliquer dans les entreprises entre travailleurs intermittents et fixes. ■ JB



L'âge de la retraite des femmes fait à nouveau débat quand bien même le peuple a repoussé la mesure en 2005 puis en 2017. Les syndicats s'y étaient eux aussi opposés.



«NOTRE COLÈRE LÉGITIME PORTE UN NOM: RÉINTÉGRATION»

Plus de 100 personnes se sont rassemblées le 8 juillet dernier à la vallée de Joux pour exiger la réintégration du délégué syndical de l'entreprise Dubois Dépraz, licencié fin juin



Devant le siège de Dubois Dépraz, au Lieu, Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, a apporté le soutien de tous les syndicats de Suisse au jeune délégué licencié.



Mickaël Bédary a appelé les travailleurs à relever la tête pour contrer la détérioration de leurs droits.

Textes Sylviane Herranz
Photos Neil Labrador

«Le 24 juin, de manière brutale et totalement injustifiée, l'entreprise Dubois Dépraz a licencié notre délégué syndical Mickaël Bédary. Dubois Dépraz a cherché à imposer quel prétexte pour le licencier. Cet acte vise l'activité syndicale de Mickaël sur son lieu de travail.» Secrétaire syndicale d'Unia à la vallée de Joux, Camille Golay ne cachait pas sa colère le 8 juillet dernier, lors du rassemblement convoqué devant le siège de l'entreprise au Lieu pour demander la réintégration du jeune délégué horloger. Quinze jours auparavant, Mickaël Bédary avait été contraint de prendre ses affaires et de quitter l'usine, en fin de journée, alors que tous ses collègues étaient déjà partis. Plus de cent personnes se sont réunies pour lui apporter leur soutien, et celui de nombreux syndicats et organisations politiques. «Nous sommes face à un changement radical en Suisse, avec une détérioration des droits des travailleurs et des droits syndicaux», a poursuivi Camille Golay, rappelant l'absence de protection des délégués et le retrait de la Suisse de la liste noire de l'Organisation internationale du travail (OIT) en contrepartie d'une médiation pour résoudre ce problème. «Notre

cadre légal n'est pas digne d'une Suisse du XXI^e siècle. Nous exigeons qu'il prévienne l'interdiction de licencier un délégué syndical; le droit à la réintégration au même poste; une hausse de l'indemnité à 24 mois de salaire; le renforcement des prérogatives des syndicats. Et aujourd'hui, nous exigeons, comme plus de 1000 personnes ayant signé la pétition* ce week-end, l'annulation du licenciement et la réintégration de Mickaël à son poste de travail et de délégué syndical.»

«LA VIE APPARTIENT À CEUX QUI LUTTENT»

«Depuis que j'ai commencé à travailler, j'ai appris et compris que, pour améliorer nos droits, il fallait s'organiser et lutter collectivement, a expliqué Mickaël Bédary. J'ai réuni un comité ouvrier pour discuter de nos revendications, puis les porter à la direction. J'ai lutté pour le respect de l'article de la CCT sur les heures supplémentaires, et pour le paiement du temps où nous ne pouvions pas travailler en raison d'un déménagement. Avec l'aide de Camille, ma secrétaire syndicale, nous avons gagné sur ces deux points. Je ne supporte pas les inégalités et les injustices sociales, c'est pourquoi je me suis engagé pour mes collègues.» Et le jeune horloger d'appeler les travailleurs à relever la tête: «Ce sont les actionnaires qui décident de notre sort et pas nous, qui

produisons les richesses. Seule notre mobilisation, par le biais du syndicat, permettra de défendre nos droits dans un monde du travail où les crises économiques vont se succéder. La vie appartient à ceux qui luttent!» Responsable Unia de l'horlogerie, Raphaël Thiérmard a tempêté: «Ce rassemblement est une manifestation de soutien, de colère et d'avertissement: de soutien à Mickaël, licencié pour des prétextes que nous n'acceptons pas, et à tous ceux qui s'engagent pour améliorer les conditions de travail de leurs collègues. De colère des travailleurs de Dubois Dépraz qui ont perdu un des leurs, et surtout quelqu'un qui se souciait au quotidien du respect de leurs droits. De colère des délégués syndicaux de la Vallée et au-delà, pour qui cette attitude patronale fait peser de lourdes menaces sur leur liberté d'action et de parole, et d'Unia qui dénonce une fois de plus la protection insuffisante des représentants des travailleurs. Nous avertissons les entreprises, et plus largement le patronat: réfléchissez à deux fois avant de vous attaquer aux droits syndicaux. Il n'y a pas de paix du travail sans respect des syndicats. Notre colère légitime porte un nom: réintégration.»

INTOLÉRABLE

Président de l'Union syndicale suisse (USS), Pierre-Yves Maillard a aussi dit sa colère et son «immense tristesse»: «Pour avoir développé le syndicat dans l'entreprise, Mickaël a pris des risques pour défendre les droits de ses collègues.» Ancien syndicaliste de la FTMH, il a rappelé un licenciement similaire, il y a une quinzaine d'années, aux Usines métallurgiques de Vallorbe, puis ceux intervenus chez Matisa et Tesa. «Ce n'est pas tolérable, ce pays ne peut pas continuer comme ça. Nous allons entamer cette médiation avec le souvenir de toutes ces destinées brutalisées. Mickaël, l'ensemble des syndicats de Suisse te soutiennent.» Devant les manifestants, Hanane Faloussi, déléguée syndicale de Vacheron Constantin, s'est exclamée: «Nous ne sommes pas là pour embêter qui-conque, nous sommes là pour faire respecter la convention collective, pour que la paix du travail ait un sens. C'est inadmissible qu'un collègue soit licencié pour ses activités syndicales!»

SE TENIR LES COUDES

Julien Eggenberger, président du SSP-Vaud s'est dit choqué du licenciement de collègues syndiqués, évoquant celui des grévistes de la Providence à Neuchâtel: «Ce sont des menaces sur les gens qui s'engagent sur les lieux de travail.» «Ce n'est pas choquant,

c'est désastreux, a surenchéri Vincent Leggiero, président du SEV-TPG à Genève. Mickaël n'a jamais dit ce qui était bien ou pas pour les ouvriers, mais il les a organisés pour faire entendre leur voix. Il est leur porte-parole. En l'attaquant, l'entreprise veut faire taire l'ensemble des ouvriers. Partout on doit se battre contre une politique générale d'attaque de nos acquis. Aujourd'hui, la seule chose qui compte c'est la réintégration de Mickaël pour redonner la parole aux travailleurs.» En aparté, Erika Meyer, retraitée de l'horlogerie

et ancienne déléguée syndicale chez Audemars Piguet, lance un appel aux salariés de Dubois Dépraz: «Vous devez vous regrouper pour défendre votre délégué. Sinon, il y en aura d'autres après. Les gens ont peur. C'est une réalité. Mais comment faire face? Ce n'est qu'en se tenant les coudes qu'on peut y arriver.» ■

*La pétition se trouve sur: <https://vaud.unia.ch/petition-reintegration-de-mickael-beday-delegate-syndical>

SENTIMENT D'INDIGNATION



A l'aube du 8 juillet, Unia a tracté devant les sites de Dubois Dépraz au Lieu et aux Charbonnières. Abdeslam Landry, syndicaliste d'Unia, résume les impressions recueillies: «C'est un sentiment d'indignation et de révolte qui a été exprimé par les travailleurs rencontrés. Et malheureusement, de peur aussi. Certains nous ont dit: "Pour nous faire taire, ils s'en prennent à notre délégué syndical." Pour eux, le licenciement de Mickaël n'est pas causé par sa soi-disant faute professionnelle mais parce qu'il dérangeait dans l'entreprise.» ■

UNE ACTIVITÉ SANCTIONNÉE

Mickaël Bédary, horloger et diplômé horloger-rhabilleur, a commencé à travailler en 2013 chez Dubois Dépraz au Lieu, une entreprise de sous-traitance horlogère comptant plus de 350 employés sur ses trois sites de la vallée de Joux et à Arch dans le canton de Berne. Comme le prévoit la CCT de l'horlogerie, il est désigné comme délégué syndical et débute son mandat en janvier 2017. Il est aussi membre de la commission nationale de l'horlogerie d'Unia. Début 2018, il reçoit un avertissement en lien avec ses activités, qui sera retiré. En octobre 2018, il intervient pour demander le respect de la CCT sur les heures supplémentaires et obtient que les travailleurs qui le souhaitent puissent les reprendre en congé. En mars 2019, il demande que les heures non travaillées en raison du déménagement d'un atelier soient rémunérées. Ce qui sera fait également. Deux mois plus tard, Mickaël Bédary reçoit un autre avertissement, notamment pour un oubli de timbrage et du «bavardage». Outre l'oubli de timbrage, qu'il reconnaît (à relever que les employés de Dubois Dépraz doivent timbrer même pour aller aux toilettes), il conteste les autres points qui ne correspondent pas à la réalité. Un mois plus tard, le jeune horloger est licencié et libéré de son obligation de travailler durant le délai légal. L'entreprise lui reproche d'avoir échangé une pièce défectueuse contre une autre au lieu de la retoucher et d'avoir livré une autre pièce non retouchée avec la mention «faite». S'il regrette ces erreurs, l'horloger conteste avoir voulu nuire à l'entreprise comme l'accuse la direction. Dans un communiqué daté du 5 juillet, le directeur de Dubois Dépraz indique que son employé n'avait pas exécuté les retouches demandées par un contrôleur et qu'il avait «croisé les étiquettes», ce qu'il qualifie de «grave tromperie». Le directeur accuse également Unia d'instrumentaliser ce licenciement à des fins politiques. Questionné par nos soins au sujet de l'interprétation de cette erreur, Pierre Dubois indique qu'il faut «dissocier les choses. L'erreur est un phénomène courant et n'est pas sanctionnée. Par contre, il s'agit là d'une faute professionnelle grave qui n'a rien de banal. Cela peut provoquer des dégâts d'image dans notre milieu. Vous semblez banaliser les répercussions. C'est comme un garagiste qui ne révisé que trois roues sur quatre. Cette faute était intentionnelle. Bien sûr, il n'y a pas mort d'homme, ni dommage financier, mais nous avons sanctionné une tromperie qui vise à induire en erreur. La confiance a été rompue. L'activité syndicale de M. Bédary n'est pas à l'origine de son licenciement.» Raphaël Thiérmard, responsable de la branche pour Unia et horloger lui-même, réserve son analyse des erreurs pour la justice mais souligne que «ce sont des choses qui peuvent arriver. C'est pour cela qu'il y a des contrôles à toutes les étapes.» Dans le cas de Mickaël Bédary, il estime que ces erreurs ont été montées en épingle pour justifier son licenciement. «Ne pouvant plus lui reprocher ses activités syndicales, ils ont pratiqué la tolérance zéro pour trouver de quoi le mettre à la porte. Parler de tromperie ou de fraude est choquant à propos de ce délégué, alors que c'est quelqu'un qui s'investit dans son travail et qui a eu à cœur d'améliorer la qualité de ses prestations. Il a même été félicité lors de sa dernière évaluation. Le fait que l'entreprise ait dû reculer sur deux différends a certainement fait monter la tension.» ■

Uber devra s’acquitter de cotisations sociales

La caisse d’accidents Suva le confirme: la multinationale est bel et bien un employeur comme les autres

Jérôme Béguin

La Caisse nationale suisse d’assurance en cas d’accident (Suva) n’en démord pas: les chauffeurs enrôlés par Uber sont bel et bien des salariés et non des travailleurs indépendants. La société technologique doit donc remplir ses obligations d’employeur et notamment s’acquitter de cotisations sociales. La Suva avait déjà statué en ce sens en 2016 et 2017, mais la multinationale avait déposé des recours. Selon la télé alémanique SRF, l’institution sociale évoque dans sa nouvelle décision une «relation de dépendance organisationnelle du travail»: Uber «réunit le client et le conducteur avec sa propre infrastructure et son marketing» et «détermine et contrôle» les «conditions essentielles des trajets (prix, parcours, comportements des chauffeurs et évaluation des clients)».

La nouvelle n’est pas passée inaperçue du côté d’Unia. Le syndicat, qui se bat pied à pied contre la multinationale étasunienne depuis des années, a organisé deux grèves et défend des dizaines de chauffeurs devant les tribunaux. «Cette décision était attendue depuis longtemps et nous sommes heureux que ses conclusions soient comparables à celles que nous défendons. Tous les critères reconnaissant les travailleurs d’Uber comme des salariés à part entière et non des indépendants sont satisfaits», se félicite Umberto Bandiera, responsable romand des transports et de la logistique pour Unia. «C’est sans doute le dernier mot des assurances sociales sur les plateformes numériques. J’espère que le Tribunal administratif zurichois, qui devra vraisemblablement se pencher sur un recours, s’exprimera rapidement.

Je pense qu’il lui sera compliqué de ne pas reprendre l’analyse de la Suva.»

PASSIVITÉ DE LA CLASSE POLITIQUE

Le secrétaire syndical déplore en revanche le silence et la passivité de la classe politique face au phénomène Uber. L’entreprise est présente en Suisse depuis cinq ans maintenant, à Genève, Lausanne, Zurich et Bâle. Elle revendique quelque 300 000 clients et environ 2500 conducteurs. «Grâce aux recours en justice, Uber et les autres sociétés qui gravitent autour d’elle gagnent des années d’activité et empochent beaucoup d’argent. C’est incroyable. On attendrait un peu plus de réactivité des autorités cantonales et fédérales, sinon, on ne voit pas pourquoi les autres entreprises continueraient à payer des salaires corrects, des cotisations sociales, la TVA...» A Genève, toutefois, le nouveau responsable du Département de l’emploi, Mauro Poggia, a annoncé vouloir prendre le taureau par les cornes. La multinationale a déjà été mise en demeure de se plier à la législation en vigueur en ce qui concerne son activité de livraison de repas, Uber Eats. Mais là aussi, la société a recouru et obtenu la suspension de la décision de l’Etat le temps que la justice tranche. «Nous attendons que le Canton se prononce prochainement sur l’activité de transport de l’entreprise», indique encore Umberto Bandiera. Depuis les grèves de 2017 que nous avons menées au sein des sociétés partenaires d’Uber, nous demandons l’application de la Loi genevoise sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeurs, qui permet de suspendre les sociétés qui ne respectent pas les prescriptions de la législation.» ■



THÉRIY PORCHET/ARCHIVES

Des chauffeurs d’Uber avaient fait grève, en lutte pour leurs droits.

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat
Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.
Bienne: caisse de chômage
Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.
Granges-Longeau: syndicat
Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Granges-Longeau: caisse de chômage
Téléphone: mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h; vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h.
Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Lyss: Mardi et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

FERMETURES ESTIVALES

Durant la période du 29 juillet au 12 août, nos bureaux seront fermés. En cas d’urgence, une permanence téléphonique sera ouverte les mardis et jeudis matin de 9h à 11h. Durant la semaine du 12 au 16 août, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi de 9 à 11h (excepté le jeudi 15 août). Le numéro de téléphone du syndicat est le 026 347 31 31. Les dernières permanences syndicales avant la fermeture auront lieu le mercredi 24 juillet, de 16h à 18h30, à Bulle, et le jeudi 25 juillet, de 16h à 18h30, à Fribourg. Les permanences syndicales reprendront le samedi 17 août de 8h30 à 11h, à Fribourg et à Bulle.

GENÈVE

PERMANENCE POUR PERSONNES SANS STATUT LÉGAL
Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h. La permanence a lieu au syndicat.

GRUPE DES RETRAITÉS

Troisième marche du CAD

Le groupe des retraités et retraités d’Unia Genève vous invite à participer à la 3^e marche du Centre d’animation et de détente de Genève (CAD) à l’occasion de la Journée internationale des personnes âgées. Cette marche aura lieu:

dimanche 29 septembre.

Au programme: arrivée en fanfare, partie officielle, grillades et salades offertes aux marcheurs par le CAD.

Programme des courses:

Course n°1 - Temps de marche 1h15;
Course n°2 - Temps de marche 2h10;
Course n°3 - Temps de marche 2h45;
Rendez-vous à 8h15 devant la Brasserie du Centre Commercial 1219 Le Lignon, départ à 8h30.
Course n°4 - Temps de marche 55 minutes;
Course n°5 - Temps de marche 1h30:
Rendez-vous à 9h30 au terminus du tram 14, station P+R Bernex, départ 9h45
Inscriptions jusqu’au 16 septembre par bulletin d’inscription ou par e-mail: amindj@bluewin.ch ou par tél : 022 796 67 77

Bulletin d’inscription à la marche du CAD du 29 septembre (pour chaque personne)
Nom:

Prénom:

Tél.:

Adresse:

Temps de marche:

Sortie à Laupen

Le Gl des retraités organise une sortie le **jeudi 3 octobre à Laupen**.
Rendez-vous à 8h15.
Départ à 8h30. Retour prévu à Genève 18h30. Coût total de la sortie: 60 fr. par personne. Inscription au plus tard jusqu’au **16 septembre**.
Au menu: Salade de doucette avec œufs et croûtons, suprême de poularde sauce chasseur, riz de Camargue et garniture de légumes, parfait aux framboises. Vins de la région, café, eaux-minérales.
Nombre de participants limité à 50.

Bulletin d’inscription pour la sortie à Laupen, le mercredi 3 octobre.

Nom/Prénom:

Tél.:

Adresse:

Nombre de personnes:

Merci de retourner le coupon-réponse complété au plus tard le 16 septembre à: Unia, Gl Retraité-e-s, chemin de Surinam 5, case postale 288, 1211 Genève 13

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
Permanence administrative: de 10h à 12h du lundi au vendredi, de 15h à 18h les lundi, mardi, mercredi et jeudi.
Permanence syndicale: de 15h à 18h les lundi, mercredi et jeudi.
Le Locle
Ouverture du bureau: lundi 9h30 à 12h, mardi et jeudi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique: lundi et mercredi 8h à 12h, mardi et jeudi 8h à 12h et 14h à 17h30.

Fleurier

Ouverture du bureau: lundi, jeudi et vendredi 9h30 à 12h, mardi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique: lundi, jeudi et vendredi 8h à 12h, mardi 8h à 12h et 15h à 17h30.

CAISSE CHÔMAGE

Invitation à une information sur l’assurance chômage dans les locaux d’Unia:
Neuchâtel: le mardi 20 août à 16h.
La Chaux-de-Fonds: le jeudi 22 août à 16h.

TRANSJURANE

SORTIE ANNUELLE

Le comité des retraités d’Unia Transjurane vous invite à venir participer à la sortie annuelle qui se déroulera le **12 septembre** prochain.

Solidarité avec Carola et les migrants



NEL LABRADOR

Le 2 juillet dernier, des représentants de la Communauté genevoise d’action syndicale et d’associations d’Italiens ont organisé un piquet de protestation devant le consulat d’Italie. La raison de leur colère: l’arrestation et l’assignation à résidence de Carola Rackete, capitaine du bateau humanitaire Sea-Watch 3, utilisé au sauvetage de migrants en Méditerranée. La responsable allemande du navire avait été inculpée pour avoir accosté de force sur l’île de Lampedusa, avec 40 exilés à son bord, avant qu’une juge se prononce en faveur de la levée de la mesure judiciaire. Sa détention avait généré en Europe une levée de boucliers de personnes solidaires avec son engagement. A l’image de la cinquantaine de manifestants de la ville du bout du lac qui ont réclamé sa libération et transmis une lettre de contestation aux autorités consulaires. Ils ont aussi saisi l’occasion pour exprimer leur opposition à la politique migratoire conduite par Matteo Salvini, ministre italien de l’Intérieur et patron de la Ligue du Nord, parti d’extrême droite. ■ **SM**

COURRIER

A PROPOS DU 14 JUIN...

Dans *L’Événement syndical* N° 25 du mercredi 19 juin 2019, une large place du journal est consacrée à la grève des femmes du 14 juin. Beaucoup de photos et de textes viennent enrichir cet événement! Les cantons romands sont largement représentés, à part le Jura!!! En effet, deux malheureuses petites photos qui ne représentent nullement la grande fête au Jura (une gentille dame qui mange avec ses deux enfants et une autre petite photo qui montre trois dames avec des pancartes!) sont ainsi mises dans le paquet des photos présentées! C’est tout simplement regrettable! Ce grand rassemblement avait nécessité beaucoup d’investissement des collègues UniaTransjurane ainsi que des bénévoles. Delémont et Porrentruy sont des villes importantes dans le canton du Jura et elles aussi, comme Genève et Lausanne, doivent être représentées correctement! Chères et chers collègues de la rédaction du journal ou autre, vous pouvez aussi, en tant que professionnel-le-s, réfléchir sur le contenu des photos que vous proposez dans *L’Événement*, cela afin que les régions soient représentées équitablement! En espérant que mon message servira à l’avenir pour une meilleure répartition des sujets, salutations syndicales et cordiaux messages... ■

Denis Berger, président des retraité-e-s, UniaTransjurane

Au programme

10h30 – 12h: visite de la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary.
Dès 12h15: apéro suivi du repas de midi.
Prix: 20 fr. par personne. **Inscriptions obligatoires jusqu’au 2 septembre.**
Réservations et renseignements: 0848 421 600 ou romain.cuttat@unia.ch

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h (administration uniquement).
Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.
Tavannes: lundi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).
Moutier: lundi de 14h30 à 18h.
St-Imier: lundi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).
Permanence téléphonique: du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h au 0848 421 600.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.
Tavannes: lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.
Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Moutier: lundi de 14h30 à 18h.
St-Imier: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Permanence téléphonique: tous les matins de 9h à 12h au 0848 421 600.

PROGRAMME D’ACTIVITÉS

4 septembre - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Porrentruy. Org. région.
19 septembre - Dîner friture de sandre. Cabanes des Pêcheurs à Frinvilier. Org. groupe Jura bernois.
10 octobre - Comité romand. Lausanne. Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.
17 octobre - Sortie automnale. A définir. Org. groupe Jura bernois.
13 novembre - Saint-Martin. Restaurant de la Cigogne à Miécourt. Org. Ajoie.

21 novembre - Assemblée du groupe et dîner à 11h. Bocciodrome de Corgémont. Org. groupe Jura bernois.
27 novembre - Comité et assemblée générale des retraités. Restaurant du Jura, Bassecourt. Org. région.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.
Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.
Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.
Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Lundi soir, de 17h à 19h.
Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.
Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.
Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

FERMETURES ESTIVALES

Lausanne: les permanences du samedi seront fermées les 27 juillet, 3 août, 10 août et 17 août ainsi que les vendredis 2 et 9 août.
Crissier: fermé du 22 juillet au 18 août.
Nyon: fermé du 29 juillet au 9 août, réouverture le lundi 12 août.
Vevey et Est vaudois: fermé du 29 juillet au 9 août, réouverture le lundi 12 août.
Yverdon et Nord vaudois: fermé du 22 juillet au 2 août, réouverture le lundi 5 août.
La Vallée: fermé du 22 juillet au 2 août, réouverture le lundi 5 août.

BESOIN DE RATRAPAGE PRIS EN COMPTE...

Les partenaires sociaux sont parvenus à un accord pour une nouvelle Convention collective de travail dans la branche de l'électricité. Les délégués des employeurs doivent encore la valider

Sonya Mermoud

Il aura fallu pas moins d'une quinzaine de séances de négociations, entamées au début de l'année 2018, pour parvenir à une entente. Des pourparlers qualifiés par Yannick Egger, membre de la direction du secteur des Arts et métiers d'Unia, de «résolus mais constructifs» qui se sont soldés par une nouvelle Convention collective de travail (CCT) pour la branche de l'électricité. «Au regard des enjeux auxquels fait face la branche, nous sommes satisfaits de l'accord trouvé.» Ficelée par EIT.swiss et les syndicats Unia et Syna, la CCT a déjà été approuvée, le 4 mai dernier, par les électriciens d'Unia et de Syna lors de leur conférence nationale respective, mais doit encore être ratifiée par les délégués des employeurs, en septembre prochain. Selon un communiqué commun des partenaires sociaux, elle a pris en compte les défis actuels des métiers de l'installation électrique et de l'installation de la télécommunication, notamment le désintérêt et les départs croissants de jeunes professionnels qualifiés et expérimentés. «Le métier a perdu en attractivité comparé aux autres professions de la construction. On assiste à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le besoin de rattrapage en matière de conditions de travail a été pris en considération», note Yannick Egger.

DES SALAIRES AUGMENTÉS

Parmi les points positifs prévus dans la CCT, on peut mentionner un relèvement des rémunérations. «Dès le 1^{er} janvier prochain, les salaires seront augmentés de 100 francs par mois en plus de la compensation du renchérissement», chiffre Yannick Egger. Notons aussi à ce chapitre, pour les installateurs-électriciens, une hausse des salaires minimums qui devront atteindre, dès le 1^{er} janvier 2021, les 5000 francs mensuels. Les chefs d'équipe auront aussi droit à une classe salariale spécifique avec un revenu de 5600 francs au moins. Autre avancée prévue dans la CCT: une revalorisation de la formation initiale avec l'instauration d'un 13^e salaire obligatoire pour les apprentis, et de la formation continue prise en charge par l'employeur qui passe de trois à cinq jours. «L'idée, dans ce dernier cas, est de permettre aux travailleurs de se familiariser avec les nouvelles technologies et de maintenir l'employabilité des collaborateurs âgés», précise le représentant d'Unia. Les partenaires sociaux se sont aussi mis d'accord sur la nécessité d'établir une étude de faisabilité sur l'introduction d'une retraite anticipée, alors vraisemblablement à 62 ans.

DES AVANCÉES POUR LE BIEN DE LA BRANCHE ET DE SES ACTEURS

La question de l'organisation du travail a aussi été discutée à la satisfac-

tion des deux parties. Concernant le report maximal des heures sur l'année suivante, il demeure au nombre de 120. «Ces heures seront entièrement rémunérées. Et les employés auront désormais la possibilité, pour la moitié de celles-ci, de les compenser via des jours de congé aux dates qu'ils désirent. Une manière de se réapproprier leur vie privée.» Si le paquet CCT, dans l'ensemble, est jugé bon, il comporte aussi quelques concessions, par exemple la possibilité pour les employeurs d'introduire un jour de ca-

rence en cas d'absence pour raison de maladie. «La convention présente des avantages pour les deux parties. Les partenaires sociaux ont avant tout pris leurs responsabilités dans l'intérêt de la branche et de l'ensemble de ses acteurs.» En cas d'acceptation patronale définitive, la nouvelle mouture entrera en vigueur l'an prochain pour quatre ans. Les partenaires sociaux demanderont alors au Conseil fédéral de la déclarer de force obligatoire. Ils soulignent encore vouloir consolider les instruments de contrôle «afin

de garantir le respect des dispositions et une concurrence durable et loyale pour les acteurs suisses et étrangers de la branche». La CCT nationale couvre environ 24 000 collaborateurs du domaine à l'exception des électriciens de Genève et du Valais qui ont conclu des conventions cantonales. En mai 2018, plus de 500 électriciens avaient participé à une manifestation nationale à Zurich pour exiger une revalorisation de leur métier. Une première. ■



THIERRY PORCHET

Face à un certain désintérêt des jeunes pour le métier, la Convention prévoit une revalorisation de la formation initiale avec l'instauration d'un 13^e salaire obligatoire pour les apprentis.

«Ce n'est pas aux salariés de payer les pots cassés!»

Une action contre les faillites à la chaîne a été menée à Fribourg, où deux travailleurs réclament encore 30 000 francs d'arriérés de salaires. Unia exige un cadre plus strict afin de limiter les abus

Textes Manon Todesco

Les cas de faillites à répétition, et le coût que ceux-ci reportent sur les travailleurs, ne sont plus supportables. Afin de dénoncer les manœuvres de ces entreprises et leurs administrateurs, Unia Fribourg a organisé une action le 8 juillet dès 6h dans la zone industrielle de Marly. Plus précisément devant le dépôt d'une entreprise de plâtrerie et de peinture. «L'administrateur n'en est pas à son coup d'essai», explique Armand Jaquier, secrétaire régional. Depuis 2012, il a créé quatre sociétés: les trois pre-

mières ont été soit mises en faillite soit revenues pour liquidation. Nous sommes là pour dénoncer ces mécanismes car, à chaque fois, ce sont les salariés qui trinquent.» La manifestation avait pour but de sensibiliser les cinq ou six employés actuels de la société en question aux risques d'une nouvelle faillite, celle-ci cumulant déjà plus de 120 000 francs de poursuites. «Nous défendons deux personnes ayant travaillé pour l'une des entreprises autrefois gérées par cet administrateur, qui réclament depuis des mois environ 30 000 francs d'arriérés de salaires et de repas impayés», poursuit Fatima Pinto Oliveira,

secrétaire syndicale à Unia Fribourg. Et ce sans prendre en compte les créances auprès des assurances sociales... Après une procédure au Tribunal des prud'hommes, un échéancier de paiement a été accordé à l'administrateur, afin qu'il dédommage les salariés lésés. «Quelques jours plus tard, il a revendu la société avec une ardoise de plus d'un million de francs selon l'extrait de l'Office des poursuites afin de se soustraire à ses obligations», ajoute Armand Jaquier. Les employés lésés n'ont, du coup, toujours pas obtenu gain de cause. Contactée, l'entreprise pointée du doigt par Unia n'a pas souhaité répondre à nos questions.

REVENDEICATIONS

Afin que ces pratiques cessent et que les employés soient mieux protégés, Unia Fribourg exige dans un premier temps que la sous-traitance soit limitée à de la sous-traitance nécessaire pour des raisons techniques. Par ailleurs, lorsqu'il y a eu une faillite et que les salaires et les assurances sociales n'ont pas été honorés, le syndicat demande que les administrateurs et les directeurs des entreprises ne puissent pas, dans les cinq ans qui viennent, avoir des responsabilités de direction et d'administration dans une nouvelle entreprise. «Enfin, dans ces cas-là, les directeurs et les administrateurs doivent solidairement, et à titre personnel, assumer les créances complètes de salaires et d'assurances sociales», conclut le secrétaire régional. ■

VERS UNE SANCTION DES FAILLITES FRAUDULEUSES?



NEL LABRADOR/ARCHIVES

En juin dernier, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet contre les abus en matière de faillites. Si le projet est adopté, les entrepreneurs malhonnêtes ne devraient plus pouvoir se prononcer en faillite seulement pour se soustraire au paiement de leurs dettes et, ainsi, exercer une concurrence déloyale envers les autres entreprises qui, elles, jouent le jeu.

Dans les grandes lignes, les mesures proposées par Berne visent à améliorer l'application de l'interdiction pénale d'exercer une activité, notamment en établissant un lien entre le casier judiciaire et le Registre du commerce. Le projet suggère également une plus grande transparence sur les informations relayées par le Registre du commerce. Enfin, les créanciers de droit public (Suva, caisse de chômage, caisse AVS, etc.) pourront choisir de poursuivre l'entreprise par voie de saisie ou de faillite. En d'autres termes, si la saisie est infructueuse, il sera possible de requérir la faillite sans poursuite préalable auprès du tribunal au moyen de l'acte de défaut de biens.

Pour Armand Jaquier, c'est une avancée qui reste néanmoins insuffisante. «D'abord car, dans ce genre de situations, les faits relèvent rarement du pénal, ce qui limite donc l'impact. Et surtout, parce que les condamnations pénales arrivent en général très tardivement, et sont souvent assorties de sursis. Selon moi, la seule manière d'éviter aux employés de payer les pots cassés, c'est de contraindre les administrateurs de ces entreprises à prendre en charge personnellement les salaires et les charges sociales impayés.» ■



THIERRY PORCHET/ARCHIVES

Unia lutte pour la limitation de la sous-traitance et une meilleure protection des employés.

100 ANS DE L'OIT, ENTRE BILAN ET AVENIR

Plusieurs invités de taille se sont réunis à la journée d'études organisée par Movendo pour offrir un aperçu des succès de l'organisation mais aussi des défis qui l'attendent. Compte rendu

Textes **Manon Todesco**

Photos **Thierry Porchet**

Quelques jours à peine après la clôture de la 108^e Conférence internationale du travail se tenait une journée de formation organisée par Movendo à Berne sur les 100 ans de l'Organisation internationale du travail (OIT). Une centaine de personnes des quatre coins de la Suisse y ont par-

ticipé dans le but de mieux se familiariser avec cette institution unique, tripartite et fondée aux lendemains de la guerre sous la pression des syndicats. Certes, un siècle a passé, mais l'objectif de 1919, à savoir promouvoir le travail décent et la prospérité, est toujours autant d'actualité.

«Les syndicats ont énormément apporté à l'OIT, a rappelé Anna Biondi, directrice adjointe du Bureau des activités

pour les travailleurs (ACTRAV) à l'OIT. L'idée était révolutionnaire à l'époque: fini l'attitude paternaliste de l'Etat et du patronat, les travailleurs avaient enfin leur mot à dire. Et aujourd'hui, les syndicats continuent de lutter pour des principes que l'on aborde depuis un siècle.» Pour elle, si tous les droits fondamentaux sont importants, la liberté syndicale est cruciale. «Le réaffirmer en 2019 est central pour savoir

où on va et comment on y va. Cette dernière conférence a montré la nécessité d'avoir un multilatéralisme fort.»

Professeure de droit constitutionnel, Eva Maria Belser insiste sur la dimension démocratique mais aussi innovatrice de l'OIT: «Elle doit servir de modèle aux autres organisations internationales. A l'avenir, son rôle sera de continuer à se développer et à lutter pour des conditions de travail dignes comme vecteur de la paix dans le monde.»

ENCORE DU CHEMIN À FAIRE

Cela dit, les limites de l'OIT sont souvent pointées du doigt. Le premier défi, c'est de convaincre les Etats membres de signer les conventions. «La Convention 189 régit le sort de 67 millions de travailleurs domestiques, soit le plus grand groupe de salariés du monde, mais aussi le plus précaire et le plus informel», signale Yvonne Zimmermann, coordinatrice de Solifonds. Une population vulnérable, souvent victime d'abus, invisible et pourtant indispensable au bon fonctionnement de la société. «Cette convention avait été évoquée dans les années 1930, puis écartée.» Entrée en vigueur en

2012, seuls 28 pays l'ont ratifiée. Idem pour la Convention 177 sur le travail à domicile, signée par une dizaine de pays. «Les couturières, au Pakistan et ailleurs, devraient pouvoir jouir des mêmes droits que celles qui travaillent à l'usine.»

L'autre problème, une fois les conventions signées, c'est de les faire respecter. Yvonne Zimmermann cite le cas de la Colombie, grande habituée de la liste noire des pays ne respectant pas les conventions signées. «L'OIT émet des recommandations, mais ne prévoit aucune sanction contraignante. Il n'est également pas rare que des faux syndicats, des syndicats d'Etat, soient représentés à l'OIT, ce qui pose évidemment un problème pour la défense des droits des travailleurs.»

Pour Anna Biondi, certes, l'OIT ne résout pas tous les problèmes, mais elle peut aider. Elle rappelle notamment le rôle clé de l'organisation dans la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. «On peut toujours faire plus, notamment sur l'application des normes. Il faut avoir une vision sur le long terme, ce n'est pas un travail qui se fait du jour au lendemain.» ■



Une centaine de personnes de toute la Suisse ont participé à cette journée de formation organisée par Movendo.



L'énergie communicative d'Anna Biondi, vice-directrice de l'ACTRAV.



Une discussion tripartite a eu lieu sur le bilan de la 108^e conférence. De g. à dr.: Luca Cirigliano, Jean-Jacques Elmiger, Corinne Schäfer et Blaise Matthey.

Renouveau, optimisme et dialogue social

Afin de dresser le bilan de cette 108^e conférence «animée», du 10 au 21 juin, un débat a eu lieu entre Luca Cirigliano, délégué des travailleurs à l'OIT et secrétaire central de l'USS; Jean-Jacques Elmiger, délégué gouvernemental et président de la Conférence 2019; et Blaise Matthey, délégué des employeurs et directeur général de la Fédération des entreprises romandes à Genève. Le syndicaliste a fait remarquer le triomphe du pragmatisme, malgré des crises dans différents comités. Il s'est également réjoui de l'adoption de la Convention 190 sur la violence et le harcèlement, «un signal clair en cette année de grève des femmes en Suisse». «Cette conférence a été celle du renouveau et de l'optimisme», résume Luca Cirigliano. Pour le représentant patronal, cette grand-messe a été l'occasion de réitérer des valeurs et de planter les

jalons de l'avenir du travail: «Nous ne savons pas vraiment quelle forme il prendra, mais ce ne sera pas au détriment de la société dans son ensemble.»

PLAINTÉ DE 2003

Au sujet du retrait de la Suisse de la liste noire de l'OIT, le souhait de sortir de cette impasse est partagé par les trois intervenants. «Concernant la médiation, nous exigeons que ce soit une personne externe, sinon l'USS se réservera le droit de faire recours», prévient Luca Cirigliano. Blaise Matthey souligne de son côté qu'une sanction financière trop lourde en cas de licenciement jugé abusif n'est «pas gérable» pour les PME: «Il faut faire preuve de souplesse.» Et d'ajouter que «tout licenciement de personne syndiquée n'est pas forcément un licenciement abusif». Pour Jean-Jacques Elmiger, il est capital de rappeler que, dans le cadre de

la plainte déposée par l'USS à l'OIT en 2003, des choses ont quand même été tentées, en vain. «En 2010, nous avons proposé un projet de révision du Code des obligations prévoyant une sanction allant jusqu'à douze mois d'indemnités, mais elle n'a reçu aucun soutien. C'est devenu une affaire politique en Suisse.»

TOURNÉS VERS L'AVENIR

A la question: quelles sont vos attentes pour les cent ans à venir, Luca Cirigliano a plaidé en faveur du renforcement des protections pour les travailleurs. Blaise Matthey appelle à une OIT «moderne», qui «colle à la réalité du travail». Enfin, le diplomate préconise de «regarder vers l'avant, avec un œil sur le passé» et de poursuivre «inlassablement» le dialogue social tripartite. ■

«MON RÊVE, REVENIR À L'ESPRIT DE PHILADELPHIE»

Bernard Thibault, figure du syndicalisme français et membre du conseil d'administration de l'OIT, a rappelé l'importance des utopies syndicales comme contribution aux avancées sociales, telles que les congés payés, la baisse du temps de travail, la protection de la maternité ou encore les systèmes de protection sociale. Il a également rappelé quelques chiffres: 60% des emplois actuels dans le monde qui concernent l'économie informelle; 74% des actifs qui n'ont pas de protection sociale; l'absence de protection du droit d'association dans la moitié des pays; 40 millions de travailleurs forcés; ou encore 68 millions d'enfants au labeur. «Mon rêve serait de revenir à l'esprit de Philadelphie, en 1944, et son fameux «Le travail n'est pas une marchandise», sans remettre en cause les acquis depuis. C'est-à-dire appliquer la primauté des enjeux sociaux et humains sur les enjeux économiques.» L'ancien secrétaire général de la CGT a fait part de ses utopies pour les cent prochaines années de l'OIT: engager la responsabilité des multinationales – qui ont un impact direct sur un emploi sur cinq dans le monde – sur les systèmes de droits nationaux; articuler les accords commerciaux dans le respect du droit international; contraindre les institutions internationales, comme le FMI, à s'aligner sur le droit international; ou encore modifier les manières de prendre des décisions à l'OIT. «Il y a des sujets polémiques qui sont bloqués par le veto de certains pays. Peut-être pourrait-on prendre en compte le vote à la majorité plutôt qu'à l'unanimité? De même, l'OIT édicte des droits à travers des conventions, avec des procédures de contrôle, mais aucune sanction n'est prévue: il est grand temps de réviser ce principe!» ■



Bernard Thibault a fait part de ses utopies pour l'OIT de demain.

LA SUISSE, SPECTATRICE?

La Suisse est l'un des membres fondateurs de l'OIT, mais aussi son pays hôte. Cela dit, elle a souvent eu un rôle de public en matière d'harmonisation, estime Eva Maria Belser. Sur 190 conventions, la Suisse n'en a signé que 60. Rappelons par ailleurs que deux plaintes, une de l'USS et une du SSP, sont pendantes auprès de l'OIT pour entraves aux libertés syndicales fondamentales. A la question de savoir pourquoi elle n'a pas ratifié telle ou telle convention, Jean-Jacques Elmiger répond que le processus est complexe. «Pour le Conseil fédéral, signer une convention de l'OIT n'est possible que s'il a le soutien des partenaires sociaux, qui passe par le Parlement. Il est également question de s'assurer que la convention est en adéquation avec la loi suisse et la juridiction en vigueur.» ■